



Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 2 mars 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de 107,6 mètres entre les habitations voisines (272, 273 et 282, route Saint-Amable) et la reconstruction d'un bâtiment agricole ayant été incendié, dans le cadre d'un projet d'augmentation du nombre d'unité animal passant de 231.1 à 303.0 d'un lieu d'élevage porcin. En vertu du chapitre 16 du *règlement de zonage n° 2022-720*, selon les calculs, la distance séparatrice minimale pour les habitations voisines est de 260 mètres.

Identification du site concerné : 276, route Saint-Amable, zone 103-A.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 10^e jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité le 10 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA